

L'impôt et le développement du pays

L'importance de l'impôt :

Au plan socio-économique

- Construction des centres de santé, d'écoles, de routes, de marchés.
- Electrification et adduction d'eau.
- Paiement des salaires.
- Assurer la sécurité des biens et de la population.
- La défense du territoire.
- Le remboursement des dettes de l'Etat.

Au plan politique

- Orienter le développement économique.
- Lutter contre les disparités régionales.
- Inciter à la consommation d'un produit nationale.
- Lutter contre la concurrence étrangère.
- Protéger la production nationale.

N.B les 3 dernières mesures sont difficilement applicables car elles sont contraires aux principe de libéralisme économique prôné par l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce).

Pour réussir toutes ces actions, l'Etat a construit des centres d'impôt.

L'importance des centres d'impôt

- Rapprocher les centres du contribuable pour faciliter le paiement de l'impôt.
- Permettre à la DGI d'effectuer des recherches et des contrôles pour découvrir, punir et décourager les mauvais contribuables.

Les infractions fiscales et les sanctions

- **Les infractions fiscales**

Elles concernent toutes fautes (manquements, tricheries, délits) en matière d'impôt. Il s'agit :

-Du retard dans le paiement de l'impôt

Les fausses déclarations d'impôts (concernent tous ceux qui ne déclarent pas la totalité de leurs revenus)

Le non paiement de l'impôt

L'évasion fiscale (placement des capitaux dans les pays)

- **Les sanctions**

Les sanctions fiscales

Elles sont fixées par la DGI et sont d'ordre financier et le montant est proportionnel à l'infraction :

1. Les pénalités de retard :

Concernent le retard dans le paiement de l'impôt ; dans ce cas le contribuable paie le montant prévu et des intérêts de retard correspondant à 10% de celui-ci.

2. Les majorations sont une somme d'argent supplémentaire qui est payée en plus du montant dû et des intérêts de retard. Cette sanction concerne tous les contribuables qui ne déclarent pas la totalité de leurs revenus (les fausses déclarations).

3. L'amende : elle est prévue pour toute personne n'ayant pas déclaré à la DGI ses revenus : c'est un montant forfaitaire (fixé à l'avance par la loi) ; dans ce cas le contribuable paie le montant dû, les intérêts de retard, la majoration et l'amende prévue en fonction de l'importance de l'infraction.

En plus de ces sanctions pécuniaires, selon le cas la DGI peut engager des poursuites pénales.

Les sanctions pénales

Elles concernent des cas très graves pour lesquels le fraudeur est condamné par les tribunaux à des peines d'emprisonnement dont la durée est fonction des textes en vigueur.

Les modes de recouvrement de l'impôt

Il y a 4 modes :

-Le recouvrement ordonné :

Quand le comptable public notifie au contribuable qu'il doit payer l'impôt ; exemple : patente, impôt foncier avec avis.



-Le recouvrement spontané : quand le contribuable vient lui-même payer l'impôt sans attendre un avis.

Le recouvrement amiable : quand le contribuable paye sa dette dans les délais légaux.

-Le recouvrement forcé : quand le contribuable ne paye pas sa dette fiscale dans les délais légaux et que l'administration fiscale lui oblige par les moyens coercitifs.